

SAINT-GENIS-L'ARGENTIÈRE Conseil municipal

La commune plante des arbres pour l'environnement

Dans le cadre de son action pour l'environnement, le conseil municipal s'est engagé à planter dix arbres chaque année pendant cette mandature, dans différents endroits de la commune.

Les premiers arbres ont été plantés mercredi 2 décembre, les essences choisies cette année sont le peuplier, le prunus, le bouleau, le catalpa, le acacia et le liquidambar.

Le maire Alexis Badoil évoque les autres dossiers en cours.

■ Travaux subventionnés par les amendes de police

La commune bénéficie d'un montant de 9 125 € pour effectuer des travaux de mise en sécurité. Cette subvention servira à l'achat de 300 mètres de barrières qui seront installées par les employés communaux, route de Saint-Laurent.

Le reste à charge pour la commune sera de 6 569 € HT.



La plantation du liquidambar, par les employés municipaux, au skate park. Photo Progrès/DR

L'objectif est de sécuriser le trottoir et d'avoir un effet de « ralentisseur visuel » pour les véhicules qui descendent.

■ Commerce

Afin de soutenir le commerce du village, une remise gracieuse des loyers du local commercial de Lumi'k a été accordée pour les mois de novembre et décembre 2020.

■ Conseil municipal enfants

14 candidats se sont déclarés pour neuf postes à pourvoir. En raison de la situation sanitaire, les 44 jeunes électeurs ont voté par correspondance.

■ Projet d'aménagement du quartier Saint-Roch

Les aides sollicitées auprès de la Région (50 %) et du Département (25 %) ont été accordées. La démolition de l'ancienne forge et l'aménagement de places de stationnement, rue de l'ancienne école, vont être engagés.

La création de parkings coû-

tera 60 037 € HT et la démolition de la forge 5 220 € HT, avec un reste à charge communal de 25 %.

Un projet de construction d'habitations par l'Opac du Rhône est à l'étude sur ce terrain communal acquis en 2019.

■ Bilan et avenir de la garderie périscolaire du soir

Depuis la rentrée de septembre, une garderie payante de 17 h 30 à 18 h 30 a été mise en place, mais ce service est utilisé par peu de familles. Dans l'objectif d'augmenter le nombre d'enfants accueillis et pour permettre à davantage de parents d'en bénéficier, le tarif forfaitaire de 2 € par heure sera fractionné par quart d'heure, soit 0,50 € le ticket. Cette organisation démarrera en janvier et fonctionnera jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un bilan sera fait en juillet.

De notre correspondante
Claire Lise BOSA